



TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°82-2023-135

PUBLIÉ LE 17 NOVEMBRE 2023

Sommaire

Maison d'Arrêt de Montauban /

82-2023-11-13-00002 - 2023-11-13-maison d'arrêt-délégation signature (1 page)

Page 3

Maison d'Arrêt de Montauban

82-2023-11-13-00002

2023-11-13-maison d'arrêt-délégation signature

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse

Maison d'arrêt de Montauban

À Montauban

Le 13 novembre 2023

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 23/01/2018 nommant Monsieur Franck RIVIERE en qualité de chef d'établissement de la maison d'arrêt de Montauban.

Le chef de l'établissement de la maison d'arrêt de Montauban

ARRÊTE

Article 1^{er}: Délégation de signature est donnée à M. Sébastien LE GOUESBE, chef des services pénitentiaires, adjoint au chef d'établissement de la maison d'arrêt de Montauban, à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : M. Sébastien LE GOUESBE, chef des services pénitentiaires, adjoint au chef d'établissement de la maison d'arrêt de Montauban assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement de la maison d'arrêt de Montauban dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef de l'établissement de la maison d'arrêt de Montauban lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Montauban

Le 13 novembre 2023

Le chef d'établissement,

Prénom, nom
Signature

